

## Agenda

promotions SACE sur  
liste aptitude  
28 avril 2010

Conseil de  
perfectionnement  
ENTE  
Aix en Provence  
30 mars

A paraître

# CAP des Secrétaires Administratifs

## du 09 au 11 mars 2010

Mars 2010  
n° 4

La CAP réunit les représentants de l'Administration et les gestionnaires du corps des SAE avec les représentants des personnels élus pour le corps: CFDT – CGT – FO – et UNSA UPSAE, sous la présidence de M Eric SAFFROY de la DRH\SG qui dispose de voix prépondérante dans les décisions débattues en séance.

### L'ordre du jour est fixé comme suit :

1- Désignation du secrétaire adjoint	P 2
2- Tableaux d'avancement aux grades de SACS et de SACE	P 3
3- Mutations 2010.5	P 6
4- Demandes d'intégration	P 8
5- Demandes de détachements entrants et PNA	P 8
6- Titularisations et reports titularisations	P 8
7- Refus de demande de formation professionnelle dans le cadre d'une période de professionnalisation	P 8
8- Questions diverses-Point d'information sur la réduction d'ancienneté 2008	P 8
9- Calendrier	P 9

Le Président donne la parole aux organisations syndicales pour lecture de leurs déclarations, préalable au déroulement de la CAP.

### Déclaration préalable lu en séance par le secrétaire national d'UPSAE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la CAP,

Les secrétaires administratifs sont très inquiets.

Restructurations, réorganisations, Prime de fonction et de résultats (PFR), réforme des retraites, nouvel espace statutaire (NES), réorientation professionnelle, diminution des moyens, nombreux sont les dossiers qui mettent à mal la fonction publique à la française qui n'a pourtant pas à rougir ni être coupable de quoique ce soit de ce qu'elle est encore aujourd'hui.

Fusion du corps des SA inachevée, absence de formation diplômante, manque d'accompagnement effectif dans la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience et de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, reclassements inégalitaires des SA dans le NES, absence d'examen de mise en œuvre du contrat de fin de carrière pour les SA, absence de rémunération des intérimaires et des heures supplémentaires pour les SA, absence d'augmentation significative des ratios promotionnels, absence de réflexion à l'accès à la catégorie A dans le cadre du NES, nombreux sont d'une part les dossiers en cours, précipités, ouverts à marche forcée sans concertation optimale avec les représentants du personnel, d'autres part les dossiers engagés par ces mêmes représentants mais qui font l'objet d'aucune réponse formelle de l'administration.

UPSAE vous l'a maintes fois dit, de nombreuses études favorables ont suscité pour les SA beaucoup d'espoirs.

Le fait pour l'administration de n'apporter aucune réponse argumentée et irréfutable aux multiples interrogations légitimes des SA ne saurait s'interpréter autrement que comme une fin de non recevoir intolérable.

Les SA ne peuvent plus supporter d'être déconsidérés eu égard à leurs valeurs que personne ne saurait aujourd'hui réfuter.

UPSAE exige aujourd'hui des réponses claires et sans ambiguïté sur les points suivants si souvent évoqués tant en CAP, que lors de rencontres ou groupes de travail, ou encore que dans le rapport complet qu'UPSAE vous a remis le 15 janvier dernier :

Ainsi sur le plan statutaire :

- Où en est l'administration sur l'achèvement de la **fusion du corps** des SAE de l'Equipement des **services déconcentrés et de Centrale** sur le plan statutaire, fusion malheureusement bloquée depuis trop longtemps par l'administration par la non application du décret n° 2005-456 du 12 mai 2005 ;
- Où en est l'administration sur la revendication des SA d'une **formation diplômante commune avec celle des TS** notamment sur bon nombres de métiers nouveaux qui impactent d'ores et déjà tous les services du MEEDDM, formation réclamée en raison d'une occupation par les TS ou les SA des mêmes postes pour remplir les mêmes missions, ce qui, vous en conviendrez n'est plus à démontrer ?
- Où en est l'administration sur la demande d'UPSAE de la mise en œuvre immédiate de la **VAE et de la RAEP** pour les SAE notamment pour compenser le différentiel de déroulement de carrières entre les corps de la catégorie B et ainsi tendre vers une véritable harmonisation ?
- Où en est l'administration sur la demande de **CAP commune SA/TS** toujours pour clarifier et rendre transparentes les procédures d'attribution des postes communs ? A défaut UPSAE exige que le calendrier des prochaines **CAP 2010 des SAE soit revu pour placer en alternance les CAP des SAE avant celles des TSE** ;
- Où en est l'administration quant à sa politique de GRH qui favorise les **intégrations d'agents**, au détriment des SAE du MEEDDM qui voient leurs postes proposés à la mutation ou au recrutement se restreindre lorsqu'il y a des postulants SAE ?

F

L

A

S

H

- Où en est l'administration sur les **projets de filiarisation** notamment sur sa position quant à la demande de création d'une filière contrôlée ? En effet sans réponse, la fusion des corps relevant du B-Type de la filière administrative sera bloquée avec les conséquences négatives que chacun sait ?  
A ce titre, UPSAE exige la mise en place immédiate d'un **groupe de travail intersyndical réunissant les élus en CAP** pour que les **fusions de corps relevant de la filière administrative** soit achevée dans les meilleures conditions statutaires et financières avant fin 2010.
- Où en est l'administration sur l'examen d'une procédure d'accès au **contrat de fin de carrière adapté aux SA**, procédure réclamée par UPSAE en novembre 2009 ?
- Où en est l'administration sur la mise en œuvre du **Nouvel Espace Statutaire** qui ne profite pas au SAE notamment sur le plan des reclassements et qui entretient un différentiel non acceptable dans la gestion des corps au sein de la catégorie B ? A ce titre, UPSAE exige là encore la mise en place immédiate d'un groupe de travail intersyndical réunissant les élus en CAP d'une part aux fins d'examiner toutes propositions d'amendements et de modifications des décrets relatif au NES, d'autre part pour que le NES amendé et modifié soit applicable avant la fin 2010 comme cela se fera pour les SA du MAAP.
- Où en est l'administration sur la demande d'UPSAE quant à des **transformation d'emplois de SACE en A** dans le cadre de la mise en place du NES ?
- Où en est l'administration sur notre demande d'**augmentation** là encore significative des **ratio promotionnel** et sur l'ouverture à la catégorie A qui a paru faire l'objet d'un accord de principe lors de la rencontre bilatérale de novembre ?

#### Sur le plan de la rémunération et sur les mesures catégorielles :

Où en est l'administration quant à sa politique de GRH au profit des SAE sur la **PFR** qui leur sera appliquée ;

- en terme de calendrier, de mesure financière, de cotation de poste, de recours etc. ? A ce titre, UPSAE réaffirme son opposition de principe à sa mise en place.
- toutefois, UPSAE, qui n'est pas dupe quant à la détermination de l'administration à l'appliquer comme elle l'entend, exige un engagement ferme et formel du MEEDDM de garantir la rémunération indemnitaire des SAE sur 3 ans comme cela se fait au MAAP.
- notre demande formelle d'un **plan d'harmonisation des primes avec les SA du MAAP** hors enseignement agricole et ce AVANT passage en PFR ;
- l'achèvement de la **fusion SD et Centrale** déjà évoquée et ayant des conséquences au niveau **indemnitaire** ;
- l'exigence de **rémunération des Intérim et heures supplémentaires** pour les SAE avec fixation de règles nationales à imposer aux RBOP ?
- la demande de **centralisation** du dispositif et de mise en place de critères plus explicites d'éligibilité des postes à la **NBI** ;
- une rémunération de type **emploi fonctionnel** pour les SAE.

Sur un plan plus général, aux termes du projet de décret fixant les dispositions statutaires applicables aux corps des SAE, décret qui doit se substituer au plus tard le 31 décembre 2011 au décret de 1994, les SAE sont maintenus cantonnés sur des activités support très génériques en vue d'une gestion interministérielle de la filière administrative voulue et imposée par la DGAFP et sous le joug des préfets commandeurs suprêmes de tous les services.

Le MEEDDM, par loyauté envers ses agents de la filière administrative, doit défendre les SAE et maintenir leurs spécificités, acquises au fil des années comme notamment la fongibilité des postes ou encore la possibilité d'être responsable de bureau.

Il va de soi que dans le cas contraire, le MEEDDM afficherait un désintéressement certain envers les SAE et par là même envers toute la filière administrative en n'ayant aucun projet pour eux, contrairement à ce qu'il fait en faveur de leurs homologues de la filière technique eu égard notamment aux travaux bien avancés sur leurs fusions de corps pourtant sur un plan interministériel.

**En conclusion**, eu égard à tout ce qui précède, UPSAE est amenée à vous poser une ultime question solennelle :

Est-ce que les agents de la filière dite administrative du MEEDDM sont encore et seront toujours gérés par vos services ou seront-ils des agents gérés, et selon quelles modalités, par un autre ministère, tel que le ministère de la fonction publique par exemple au vu de l'étude de la DGAFP en cours, pour être uniquement employés par le MEEDDM comme de simples prestataires de service ? UPSAE vous remercie de votre attention et pour toutes les réponses que vous voudrez bien lui apporter dans les meilleurs délais pour éclairer et soutenir les SAE dans leurs démarches.

**1- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE ADJOINT :** Avant d'entamer les premiers débats, conformément à l'ordre du jour, le secrétaire adjoint de séance est désigné : c'est au tour d'**UPSAE**.

**Commentaires :** A l'ouverture de la CAP le Président propose de commencer par l'examen des promotions.

En première réponse aux déclarations des organisations syndicales (OS), le président trouve leur ton trop apocalyptique tout en notant la très forte hostilité à la RGPP, le rôle des DREAL quant à l'harmonisation des promotions, la prime de fonction et de résultats (PFR) tout en précisant que l'année 2010 est une année de réflexion sur la cotation des postes de la catégorie B.

S'agissant des critères de promotion, une nouvelle circulaire est en cours et prend en compte les observations de la HALDE en supprimant le critère d'âge déjà aboli pour la présente CAP.

Aux jours de cette CAP, le SERM est toujours en discussion au ministère des finances.

Par ailleurs, le président annonce qu'il faudra avoir une réflexion collective sur l'intégration des SA dans le nouvel espace statutaire (NES).

UPSAE interpelle à nouveau M. Le Président et lui demande que le MEEDDM se doit de défendre ses SA notamment sur le plan de leurs spécificités acquises et quasiment propres à notre ministère.

UPSAE interpelle sur l'augmentation du ratio promu/promouvables annoncé depuis plusieurs années mais maintenu depuis longtemps au taux le plus faible de tous les corps. M. Le président répond qu'il n'y a pas d'avancée sur ce point.

UPSAE propose alors de ne pas examiner les promotions. Rejointe par les autres OS qui demande d'ores et déjà une liste complémentaire et par conséquent une CAP supplémentaire. Contre l'opposition affichée par M. le président, les OS ont demandé plusieurs suspensions de séance qui ont ponctué la 1ère journée. Ensemble, les OS ont exigé une audience immédiate avec Mme la DRH pour une augmentation des taux promu/promouvables dès 2010 et sur d'autres sujets tels que le passage en catégorie A, le régime indemnitaire notamment en exigeant un alignement des services déconcentrés et des services centraux, sur la PFR, le NES et les reclassements afférents, etc.

UPSAE rappelle le mal être des SA et évoque un cas manifeste de harcèlement moral dans un service d'outre-mer qui a vu le déplacement de la HALDE.

Il semble par ailleurs que bon nombre de problèmes relationnels remontent plus qu'avant et que, comme on le verra plus loin, les raisons familiales ne paraissent plus prioritaires, ce à quoi l'administration répond ne pas pouvoir donner satisfaction à toute demande.

Madame M.C. PERRAIS de SG/DRH/SEC/PPM est venue faire un point sur les bonifications. Elle rappelle que les agents aux derniers échelons des grade de SACS et SACE ne sont pas bonifiables.

Elle précise également qu'il n'y a pas à ce jour de projet de loi visant à supprimer les bonifications mais qu'un décret va remplacer celui de 2007 et qu'une charte de gestion MIRATE est en cours, elle permettra de faire des travaux d'harmonisation ente MEEDDM et MAAP sur les primes, les entretiens professionnels, etc.

Mme PERRAIS propose lors de sa présentation, une répartition du reliquat (6112 mois) des mois de bonifications sur une ou deux années. Les OS sont invitées à donner leur préférence avant la fin mars.

Face aux dossiers de recours, la DRH demandera désormais, en cas de problèmes, des points d'étapes pour éviter d'être prise au dépourvu (comme par exemple apprendre qu'un recours est abandonné) à tout le moins de demander si tout va bien dans le déroulé de la saisine.

Enfin, il n'y aura pas de bilan formation, le questionnaire étant toujours en cours.

Pour ce qui concerne la E-Formation, un bilan a été présenté lors du conseil de perfectionnement qui s'est réuni le 15 décembre 2009 ; sur 162 lauréats, 19 ont suivi ce nouveau mode de formation.

## 2 – TABLEAUX D'AVANCEMENTS SUR LISTE D'APTITUDE

### 2-1 TA AU GRADE DE SA de CLASSE SUPERIEURE (date d'effet au 1er janvier 2010)

Nb de postes à pourvoir :130 ; nb de promovables :1078 ; nb de proposés :385 ; nb de classés IG : 188.

**Rappel des conditions statutaires :** (art.11-I du décret 94-1016 du novembre 1994)

Peuvent être promus à la classe supérieure ou au grade assimilé, au choix et sur liste d'aptitude, les fonctionnaires ayant atteint le 7è échelon de la classe normale ou assimilé depuis au moins deux ans et qui justifient de cinq ans de services publics dans un corps (au 31/12 de l'année de promotion), cadre d'emplois ou emplois de catégorie B ou de même niveau.

**Critères retenus par la commission administrative paritaire :**

Proposition du chef de service ; classement des MIGT; Ancienneté dans le grade de SA ou assimilé

**Nota :** conformément à une recommandation de la HALDE, le critère d'âge est enfin retiré et profite ainsi aux SA proches de la retraite et exclus du coup de chapeau pratiqué par le passé

NOM	PRENOM	SERVICE	MIGT
MIGT 1			
WYPYCH	Véronique	DDTM 59	MIGT 1
DUBOIS	Danielle	DDT 02	MIGT 1
GUERARD	Alain	DDT 80	MIGT 1
DUDON	Liliane	DDT 02	MIGT 1
BARBE	Françoise	DDT 60	MIGT 1
DOUCHET	Maryse	DDTM 59	MIGT 1
WERQUIN	Pascale	DDTM 59	MIGT 1
MENAGE	Nathalie	DDTM 62	MIGT 1
MIGT 2			
CHENU	Marthe	DDE 91	MIGT 2
REYNES- BEHR	Delphine	DREIF	MIGT 2
CARRANO	Monique	DIRIF	MIGT 2
DUCAUQUY	Martine	SN75	MIGT 2
TROS	Sergette	DDEA 78	MIGT 2
GRENTHE	Michel	DDEA95	MIGT 2
BRECHEMIER	Marie -Andrée	DDE 94	MIGT 2
CASTAGNES	Pascale	DDEA 77	MIGT 2

DOS SANTOS	Gabrielle	DDE 93	MIGT 2
<b>MIGT 3/4</b>			
YVERNAULT	Nicole	DDT 45	MIGT 3/4
SERRE	Nathalie	DDT 18	MIGT 3/4
OSOUF	Catherine	DRE BN	MIGT 3/4
RAZAFINDRAZAKA	Mireille	DREAL HN	MIGT 3/4
WAWRZYNIAK	Jean-Paul	DDT 41	MIGT 3/4
DUVAL	Yannick	DDTM 50	MIGT 3/4
DENIAU	Evelyne	DDT 41	MIGT 3/4
SIKORA	Josette	DDTM 14	MIGT 3/4
NAY	François	DDT 27	MIGT 3/4
TOURNIER	Valérie	CIFP ROUEN	MIGT 3/4
GUILBAUD	Isabelle	DDT 36	MIGT 3/4
LEITE-NICORA	Chantal	DDT 37	MIGT 3/4
<b>MIGT 5</b>			
ROUILLE	Claudine	DIR OUEST 35	MIGT 5
KERBOUL	Catherine	DDTM 29	MIGT 5
PLANCHOT	Laurence	DDTM 44	MIGT 5
MEUNIER	Marie-Christine	DDTM 85	MIGT 5
GOIN	Nicolas	DDT 53	MIGT 5
GUILLARD-RIO	Nathalie	DDTM 56	MIGT 5
TIROT	Jean-Christophe	DDTM 44	MIGT 5
LE DILAVREC	Yvane	DDT 49	MIGT 5
LEQUEUX	Ludovic	DREAL PAYS deLOIRE 44	MIGT 5
JAMIN	Catherine	DIR OUEST 35	MIGT 5
CAROFF	Claudine	DDTM 44	MIGT 5
THOMAS	Marie-Edith	DDTM 35	MIGT 5
MARGUERITE	Isabelle	DRE Bretagne	MIGT 5
<b>MIGT 6</b>			
RIPELOUX	Claudine	DDTM 17	MIGT 6
BYTCHOWSKY	Chantal	DIR Atlantique	MIGT 6
MONTAGNON	Nadine	DDT 16	MIGT 6
LOVATI	Christine	Conseil Gal 17	MIGT 6
BAURIANNE	Sylvie	DRE Poitou Charentes	MIGT 6
SAURIAT	Dominique	DDT 40	MIGT 6
LAQUEBE	Sandrine	DDT 47	MIGT 6
PIARROU	Elizabeth	DDEA 64	MIGT 6
LISLE	Muriel	DDTM 33	MIGT 6
<b>MIGT 7</b>			
VALIERES	Philippe	SN Toulouse	MIGT 7
CUQ-SENAUX	Marie-Line	DDT 81	MIGT 7
DEDIEU	Marie-Claude	DIR SUD OUEST	MIGT 7
ESTIVAL	Jocelyne	DDT 31	MIGT 7
LIER	Irene	DDT 46	MIGT 7
LAIR	Marie-José	DDT 09	MIGT 7
DELRIEU	Jacques	DDT 09	MIGT 7
DEYRIS	Corinne	DDT 32	MIGT 7
VIGIER	Marie-Claude	DDT 23	MIGT 7
<b>MIGT 8</b>			
BOUSREZ	Christine	DDT 54	MIGT 8
MICHEL	Evelyne	DDT 88	MIGT 8

HEBERT	Catherine	DDT 52	MIGT 8
BOUDIERE	Patricia	SN NORD EST	MIGT 8
BELMEGUENAI	Abdelaziz-Farid	SN NORD EST	MIGT 8
REMACLY	Françoise	DDT 08	MIGT 8
SABOURET	Catherine	DDT 68	MIGT 8
HESSE	Patrick	DDT 55	MIGT 8
ERNST	Pierre	SN 67	MIGT 8
COLLET-FENETRIER	Véronique	CIFP NANCY	MIGT 8
ACKERMANN	Simone	DDT 67	MIGT 8
<b>MIGT 9</b>			
FOULON	Myriam	DRE FRANCHE COMTE	MIGT 9
VINCENT	Martine	DDT 89	MIGT 9
PEWIK	Corinne	DDT 70	MIGT 9
RAGGI	Catherine	DDT 90	MIGT 9
DEGAS	Frédérique	DDT 58	MIGT 9
JEANSON	Marie-Catherine	DDT 25	MIGT 9
DAVANTURE	Patricia	DDT 71	MIGT 9
<b>MIGT 10</b>			
BRONCHART	Alain	DDT 42	MIGT 10
LABORDE	Jean-Hugues	SN RHONE-SAONE	MIGT 10
RIBES	Alain	CETE Lyon	MIGT 10
PELLET	Florence	DDT 69	MIGT 10
CHALUMET	Philippe	DREAL RHONE-ALPES	MIGT 10
BUSSAC	Antoinette	DDT 38	MIGT 10
SELVA	Pierre	DDT 07	MIGT 10
MARTEL	Annie	CIFP CLERMONT-FERRAND	MIGT 10
TROSSELOT	Véronique	DDT 01	MIGT 10
BOYER	Marie-Neige	DIR CE	MIGT 10
GUIBERT	Isabelle	DDT 26	MIGT 10
CHARVET	Danielle	DDT 69	MIGT 10
<b>MIGT 11</b>			
ISSELIN	Patricia	DDTM 13	MIGT 11
PONTET	Jean	Parc National des Cévennes	MIGT 11
JOUFFREY	Lydie	DDT 84	MIGT 11
PRUNETA	Toussaint	DDTM 2B	MIGT 11
CONSTANTIN	Bernadette	DDT 48	MIGT 11
MEYNAUD	Alain	DDT 13	MIGT 11
MEIRONE	Régine	DDTM 13	MIGT 11
BLAND	Patrick	DDTM 66	MIGT 11
DROCHON	Véronique	DREAL PACA	MIGT 11
MICHEL	Dominique	DDT 04	MIGT 11
BORIE	Véronique	CETE MED	MIGT 11
MARINOSA	Nathalie	DDT 30	MIGT 11
GIRAUD	Guy	DDT 11	MIGT 11
<b>MIGT 12</b>			
LARIFLA	Agnès	DDE 971	MIGT 12
REMION	Miguel	DDE 972	MIGT 12
AUDOUZE	Annie	DE 975	MIGT 12
MARQUETOUT	Maé	DDE 974	MIGT 12
ICARE	Yves	DDE 973	MIGT 12
ADMINISTRATION CENTRALE - SERVICES TECHNIQUES CENTRAUX - ECOLES			

LEPETIT	Richard	DGALN	DAC STC ECOLES
DALET	Nathalie	SG	DAC STC ECOLES
VICENTE	Hélène	CETU	DAC STC ECOLES
SIAR-TITECA	Marie-Anne	SG	DAC STC ECOLES
BRUNEAU	Pierre	DGITM	DAC STC ECOLES
FREZOUL	Marie-Christine	SG	DAC STC ECOLES
GAU	Joëlle	SG FNASCEE	DAC STC ECOLES
SEVESTRE	Nadine	ENTE Valenciennes	DAC STC ECOLES
POIRRIER	Martine	CGDD	DAC STC ECOLES
PELERIN	Adrien	SG	DAC STC ECOLES
LALANNE	Véronique	CAB MEEDDM	DAC STC ECOLES
BADOUX	Bernadette	CETMEF	DAC STC ECOLES
FINEL	Cécile	SG	DAC STC ECOLES
ROGLY	Joëlle	SG	DAC STC ECOLES
ROGER DE CAMPAGNOLLE	Valérie	DSCR	DAC STC ECOLES
TEA	Ying	DGPR	DAC STC ECOLES
PANTEL	Béatrice	SG	DAC STC ECOLES
GOSALBES	Monique	SG	DAC STC ECOLES
DETACHES			
RAMPAL	Florence	ANAH	Détaché
CULTURE			
HORLAVILLE	Catherine	ENSA 76	Culture
PERMANENTS SYNDICAUX			
BALZA	Jacqueline	SYND FO	Syndicats
PERRIN	Marie Thérèse	SYND CGT	Syndicats

### Commentaires UPSAE :

Le prorata de promotion 80% attribué au 1er tour contre 20% au second tours conduit à valider purement et simplement les propositions des MIGT minimisant ainsi le rôle des OS en CAP. Aussi les OS proposent à l'administration un prorata 50 / 50, ce qu'elle refuse. Après trois tours d'examen des listes, la CAP constate avoir suivi le classement des MIGT, excepté pour quelques cas à la marge, frustrant fortement les OS.

UPSAE fait remarquer une absence d'homogénéité dans la présentation des tableaux des MIGT réclamant en cela que figurent les dates d'entrée dans le corps pour respecter notamment l'ancienneté des agents issus des concours au sein du MEEDDM. Une fois encore, elle déplore le ratio de misère coupable des dérivés de promotion et frein à la carrière professionnelle du SA qui cherche en vain une amélioration dans le Nouvel Espace Statutaire B (NES).

**2-2 TA CLASSE EXCEPTIONNELLE** (date d'effet au 1er janvier 2010) – L'examen est reporté au 28 avril 2010 en raison du manque de temps pour examiner sereinement les dossiers.

### 3 MUTATIONS 2010.9

Commentaire UPSAE : Dès l'examen du premier poste offert à la mobilité , se pose le problème de l'attribution du poste lors d'une CAP précédant la notre à un agent d'un autre corps.

C'est l'occasion pour UPSAE, soutenue par quelques OS d'ailleurs, d'exiger comme elle l'a fait dans sa déclaration préalable une alternance calendaire dans l'ordre des CAP de corps de même catégorie, ou bien, une CAP commune SA/TS pour défendre les postes administratifs et les maintenir au profit des SA. Non seulement les postes administratifs sont attribués à d'autres que des SAE mais, force est de la constater, qu'ils sont également attribués à certains PNA à gestion plus favorable ce qui grèvent encore plus l'enveloppe budgétaire des SAE du MEEDDM. UPSAE dit son indignation. Il est demandé à l'administration que, dans le cadre du SERM, l'enveloppe budgétaire tienne compte des différences de rémunérations spécifiques à chaque recrutement en PNA d'agents provenant d'autres ministères.

### 3-1 Secrétaire administratif de classe exceptionnelle : 31 (au 1<sup>er</sup> mai 2010 sauf observations)

NOM PRENOM	DEPART	ACCUEIL	OBSERVATIONS	
AMET ISABELLE	DREAL CORSE	DDEA 2A/SAUH	AU 1er AVRIL 2010	
AUFFRET KARINE	DIR OUEST	DREAL BRETAGNE		
BACHELIER ISABELLE	DDE 13	CETE MEDITERRANEE		
BAILLEUL AGNES	ENTPE	DIR CENTRE-EST		
BAUDRY FREDERIC	SN SEINE	SG/SPSSI		
BOYER ANDRE	DDEA 14	DREAL BASSE NORMANDIE		
BOYER SOPHIE	DDEA 14	DREAL BASSE NORMANDIE		
BRIAND ANNE MARIE	D.D.E. 93	DREAL HAUTE NORMANDIE		
				DATE A NEGOCIER

CAYOT PATRICK	L.C.P.C.	SG	
CHICHERY DELPHINE	C.G. 36	DDT 36	
COLLOT SANDRINE	SG	DGITM	
COLSON MARION	DREAL 34	D.D.E. 30	<i>DATE A NEGOCIER</i>
COUDAL CLAUDINE	DIR CENTRE-EST	DREAL RHONE ALPES	<i>A NEGOCIER AU 1er MAI</i>
DEHAZE FRANCOIS	CETE NORD PICARDIE	DDT 59	
DESAILLY MURIEL	DIR NORD	CETE NORD PICARDIE	
GINER SYLVIE	MEEDDM	SG	
JOUVANCE THIERRY	DIR OUEST	DREAL BRETAGNE	
LABEYRIE CHRISTINE	DREAL 34	DDT 33	
LE BAS JOSETTE	SN SEINE	DDT 95	<i>15/03/10</i>
LE BOT CLAUDINE	SG	DREAL BASSE NORMANDIE	
LE FOULER VALERIE	DIR NORD-OUEST	DIRNO	
LE GOULIAS MARTINE	DDT 35	DREAL BRETAGNE	
LEBON-BERTIL NATHALIE	SG	CGDD	
MONTFIQUET PATRICK	SG	SG/SGP/PSP2	<i>Date à négocier après 1er MAI</i>
PARRAIN MARTINE	DREAL AUVERGNE	DDT 63	
PEIRERA ROSA	PN DES ECRINS	DIR CENTRE EST	
PLANTUREUX DANIELLE	C.G. 05	DREAL 13	
PONS ANAIS	DIR NORD	SG	<i>1er AVRIL 2010</i>
RIGOLLET ANNE BRIGITTE	DDT 44	DREAL 44	
ROGER KATHIA	DGALN	SG	
UYTTENHOVE VNCENT	DREAL NORD-P.D.C.	DDT 59	

### 3.1.2 Secrétaires administratifs de classes exceptionnelle : Dossier mis à l'étude

Madame Béatrice JAMMET du CETE Méditerranée vers le CIFP d'Aix- en-Provence

### 3-2 Secrétaires administratifs de classes normale et supérieure : 42 (1er mai 2010 sauf observations)

NOM PRENOM	DEPART	ACCUEIL	OBSERVATIONS
ALPHONSE SOPHIE	CETE LYON	D.D.E. 972	
BARBIER JACQUES	CG 974	D.D.E. 974	
BEAUVAIS CATHERINE	SETRA	DRE ILE DE FRANCE	
BEL-ABBES HELENE	D.I.V. 92	DGALN	
BELIN VINCENT	DDEA 95	D.D.E. 94	
BLANCHARD LAURENT	DDT 27	DDT 73	
BOUTRON SYLVIE	SG	DDT 78	
BREGEAUD EMMANUEL	DDT 86	DDT 69	
BRES LAURENCE	D.D.E. 973	DREAL PACA	
BRUOT CELINE	DIREN MARTINIQUE	D.D.E. 972	
COLIN SOLENE	CABINET	E.N.I.M./C.L.P.-ST MALO	
COMAS JOSYANE	ENTPE	SN TOULOUSE	
DE ALESSANDRI LUC	DREAL 51	SN RHONE SAONE	<i>A NEGOCIER AU 01/08/2010</i>
DEBEAULIEU CHANTAL	DREAL CENTRE	DREAL AQUITAINE	
DECLAIR MAGGY	CETE NORD PICARDIE	DDT 59	
DESCOINS DELPHINE	CGEDD	DDT 13	
DI ZIO DOMINIQUE	C.E.D.I.P.	SG/SGP/EMC1	<i>AU 1er AVRIL 2010</i>
DUFRECHE CHRISTELLE	DRE ILE DE FRANCE	DIR ILE DE FRANCE	<i>AU 1er JUILLET 2010</i>
DUHEM MARIE	C.E.R.T.U.	DDT 68	
EDOUARD BERNADETTE	DDT 18	SG/SAF/MC2	
FREBAULT ROMUALD	SETRA	SG	<i>AU 1er OCTOBRE 2010</i>
GERARD HELENE	CAB.TRA.EQU.TOU.ME	DREAL RHONE ALPES	
GERARD LAURENCE	DIR ILE-DE-FRANCE	DREAL BRETAGNE	
GERARDI MARY	DDT 47	DDT 11	
GRANDEMANGE FABIENNE	DDT 54	CIFP NANCY	
HEKLINGER SYLVIE	CGEDD	DDT 62	
KUC LINE	C.G. 62	DDT 62	
L'HOMOND FERNANDEZ SALLY	SG/92	DGALN	
LE BOT YVES	D.E. 976	DDT 14	
LEFRERE AUDREY	DIR NORD-OUEST	DIR NORD-OUEST – SG	
LEJEAU MARIE-CLAUDE	DDEA 47	DDEA 47 – SG	
LEMAIRE GUILLAUME	DDT 27	DDT 45/ UT GIEN	
LIZOUNAT VALERIE	DGALN	SG	
MASCARAS ANOUK	D.D.E. 93	MIILOS/SG	
MAZURIER GERARD	CIFP PARIS	DIREN MARTINIQUE	
MONORY VALERIE	DSCR	MIILOS/SG	
MORE	SEC.GAL.TUNNEL.MANCHE	SG/SG/DRH	
SALI KANZA	DIR ILE DE FRANCE	DDT 87	
TIRLEMONT VALERIE	ENTE VALENCIENNES	DDT 59	
TRABADDELLO PIERRE	SG/92	DGITM	
TSOGBE GERALDINE	DDT 91	DDT 38	
VALET FRANCOISE	DIR NORD	DREAL NPDC	
WILFART VALERIE	CNPS	DDT 48	

#### 4 - DEMANDES D'INTÉGRATIONS. : 5 + MAYOTTE

NOM PRENOM	INTÉGRATION	GRADE	SERVICE
LONGATTE VIRGINIE	01/01/2010	SACN	DDT des Vosges (88)
MARTIN MARIE-AGNÈS	01/02/2010	SACN	DREAL NPDC
TULASNE LUDOVIC	01/01/2010	SACN	MILOS/ SG
LOPPION LAURENT	01/05/2010	SACS	DIR Nord
DESIDERI ANGE	01/07/2010	SACN	DDTM (2B)
NOM PRENOM	INTÉGRATION	GRADE	SERVICE
ANTOY CHAMSIDINE	01/05/10	SACN	<b>MAYOTTE</b>
MAANDHUI ZAINA	01/05/10	SACN	
EL'AMINE ZAINA	01/05/10	SACN	

#### 5 – AGENTS ACCUEILLIS EN PNA

Commentaires UPSAE : Les agents accueillis en position normale d'activité de travail (PNAT) conservent le régime indemnitaire de leur cadre d'origine dont le montant est prélevé sur l'enveloppe budgétaire du MEEDDM. C'est pourquoi les OS réclament une clarification du dispositif en exigeant une enveloppe spécifique à la rémunération des primes des PNA.

#### AGENTS AUTRES CORPS MEEDDM

NOM PRENOM	Service d'origine	Grade	Service d'accueil	Date d'effet
KERVIZIC CATHERINE	D.R.E - PSI	C.A.M	DREAL Bretagne	01/05/10
PESQUET GREGORY	DRAM - CIR	C.A.M	DREAL Bretagne	01/05/10
BARBE SYLVAIN	DRAM Aquitaine	C.A.M	DRE AQUITAINE	à négocier

#### AGENTS MAAP

NOM PRENOM	Service d'origine	Grade	Service d'accueil	Date d'effet
MÂCON CATHERINE	DAF 972	SA-CN	CNLRE St MALO	01/05/10

#### AGENTS MEIE

NOM PRENOM	Service d'origine	Grade	Service d'accueil	Date d'effet
TOURT MONIQUE	SG/SPES	SA-CN	DGPR	01/05/10

#### DETACHEMENT AGENTS AUTRES CORPS MEEDDM

NOM PRENOM	Service d'origine	Grade	Nouveau grade	Service d'accueil
KERGOAT ARMELLE	DDTM (13)	IPCSR (2è cl.)	SACS	DDTM 13
GUELAUD VALERIE	DREAL (21)	CPTT	SACS	DREAL 21
FANGET LAURENCE	DDT (38)	IPCSR (3è cl.)	SACN	DDT 38
JEAN-PIERRE MATHILDE	DDT (86)	IPCSR (3è cl.)	SACN	CIFP Nantes
RUBBEN ADELIN	DDTM (59)	IPCSR (3è cl.)	SACN	DDTM 59
LUCAS BRIGITTE	DDT (95)	IPCSR (1è cl.)	SACE	DDEA 95
HERBAUTNICOLAS	DDTM (59)	IPCSR (3è cl.)	SACN	CETE NP
CUDEL SANDRA	DDT (70)	IPCSR (3è cl.)	SACN	DDT 70

#### 6 - TITULARISATION

Un agent handicapé a quitté l'Administration pour un poste dans le privé et a mis fin à son stage de titularisation.

#### 7 - RECOURS SUR REFUS DE PRISE EN CHARGE DE FORMATION

La CAP a examiné le recours d'un SAE pour refus de prise en charge par l'administration de sa formation. Les OS et l'administration ayant une interprétation différente du décret et des textes sur la formation professionnelle tout au long de la vie notamment sur le point de la durée de la formation en fonction du nombre de stages, la CAP est passée au vote qui a conclu à 9 voix contre (administration) et 6 voix pour (FO – CFDT – UNSA), la CGT (3 voix) n'ayant pas pris part au vote.

#### NOTA : INSCRIPTIONS AU PROCES VERBAL

Parmi les noms figurant au tableau d'avancement et autres détachement et mobilité, plusieurs noms ont été inscrits au Procès-verbal pour une étude et un suivi lors de la prochaine CAP.

Les OS signale l'oubli des DIR et les noms suivants : Arlette GUILLEMET, Jacqueline HOUQUET, Marie-Françoise HEDIN, Marie-Laure CHABERNAUD, Anne-Marie MORA et Jean-Jacques LEROUX.

#### 8 - DIVERS COMMENTAIRES

**Promotions** : Les DREAL se substituent désormais aux MIGT pour l'harmonisation des promotions en région et le classement des agents promouvables. En local, les OS auront un gros travail de sélection à faire pour veiller à l'équité entre les agents promouvables.

**Nouvel Espace Statutaire de la catégorie B NES** : Sa mise en œuvre se fera fin 2011 si les corps de la catégorie B relevant de la filière administrative (SA, CTT, IPCSR et les B administratifs des CAM) n'ont pas fusionné avant. Les CTT et les IPCSR s'opposent à une fusion avec les SA arguant du fait que leur activité relève plus du contrôle que de l'administratif et réclament à cet effet la création d'une filière contrôle qui ne rencontre pas l'adhésion du ministère. UPSAE presse l'administration de se décider à répondre clairement et sans ambiguïté sur ses choix pour que les fusions soient faites avant fin 2011 en travaillant d'ores et déjà avec les B administratifs des CAM, donc sans attendre les velléités des CTT et IPCSR et une absence de concertation et de négociation.

**Mobilité** : La règle de mobilité de 3 ans a toujours été illégale et fait l'objet désormais de jurisprudences. Elle n'en demeure pas moins présente dans les faits. UPSAE est préoccupée par les freins mis aux mutations des collègues par une hiérarchie désorganisée et plutôt respectueuse de principes pourtant jugés illégaux, notamment en usant de motif comme « *profil ne correspondant pas au poste* ». Ce motif, pour le moins fallacieux et qui masque d'autres intentions, revient régulièrement en refus d'accueillir un SA pour privilégier notamment un agent d'un autre corps.

**DDI** – Direction départementale interministérielle - Les agents affectés en DDI rencontrent des difficultés de gestion. Ils ne sont pas facilement repérés et la hiérarchie les ignore ou les « oublies ». Aussi UPSAE invite les SA dans ces situations de signaler tout problème à leurs représentants syndicaux pour qu'ils en conservent une traçabilité..

**Recours** : Dans le nouveau paysage administratif et notamment celui qui se dessine sur fond de PFR, il convient de relever l'absence d'instance de recours. Si la CAP ne le sera plus, les agents seront contraint de se retourner vers le tribunal administratif. Les OS insistent en force pour la création d'une instance d'examen des recours notamment sur les primes, instance d'ailleurs réclamée par d'autres corps et grades.

**Évaluation** : UPSAE informe l'Administration de l'absence d'évaluations dans les services, pour certains agents, depuis plus de 4 ans, pénalisant ainsi sérieusement l'avancement de ces agents. Elle insiste pour que soit rappelé solennellement aux services des leurs droits et surtout leurs devoirs, dont celui de proposer aux agents un entretien individuel professionnel. A cet effet, elle exige de l'administration et plus particulièrement de la hiérarchie, la rédaction de fiches de postes avec des éléments qui ont du sens.

**Affectation concours** : Chaque année les affectations des SA lauréats de concours soulèvent des critiques de tous ordres. Elles débouchent parfois sur des refus du bénéfice du concours après l'examen des postes proposés en amphithéâtre. Un groupe de travail associant les OS va se mettre en place en avril pour négocier un protocole au mieux des intérêts des candidats. Les postes attribués en région selon le RZGE, le seront désormais au niveau départemental

#### 9 - PROCHAINES CAP

28 avril	:	promotion à SAE de Classe Exceptionnelle année 2010
26 et 27 Mai	:	mutations
17 juin	:	promotions SAE de Classe Normale 2010
16 et 17 novembre	:	mutations

Seules les cotisations des adhérents assurent la vie du syndicat qui vous défend et  
**UPSAE n'augmente pas ses cotisations en 2010 !**



Union  
Professionnelle  
Secrétaires  
Administratifs  
Ecologie

## BULLETIN d'ADHESION 2010

NOM : ..... PRENOM : ..... GRADE : .....

Fonction : .....

Adresse Professionnelle : .....

Adresse Personnelle : .....

Tél. : ..... FAX : .....

E-mail : .....

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous, accompagné du chèque d'un montant de 30€ pour une première adhésion  
(48€ pour un renouvellement) libellé à l'ordre d'UPSAE

Immeuble PASTEL – DDT de la Haute-Vienne - UPSAE – À l'attention personnelle et confidentielle de Rémy RONVEL  
22, rue des pénitents blancs 87032 Limoges cedex  
courriel : [remy.ronvel@i-carre.net](mailto:remy.ronvel@i-carre.net)  
tél. 05 55 12 94 73

*Un reçu fiscal vous sera alors délivré vous permettant de déduire, sous conditions, 66% de votre cotisation*

Union  
Professionnelle des  
Secrétaires  
Administratifs  
Ecologie



UPSAE – mars 2010 - EO/LP DS/RR

Rémy RONVEL  
Secrétaire National

à nouveau monde, nouveau syndicalisme !



immeuble PASTEL  
DDT 87  
22, rue des Pénitents Blancs  
87032 Limoges cedex